

GK.-

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

SECRET N° 79/534 du 1er/10/79
/MININFO/PT

MINISTERE DE L'INFORMATION ET
DES POSTES ET TELECOMMUNICATIONS

portant nomination de Monsieur BISSILA
Martin en qualité de Directeur de la
Planification, Statistiques, Documenta-
tion et Formation.

---:---:---:---:---:---

DIRECTION GENERALE DE L'OFFICE
NATIONAL DES P&T ET DE LA CAISSE
NATIONALE D'EPARGNE

BRAZZAVILLE

LE MEMBRE DU BUREAU POLITIQUE,
PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

---:---:---:---:---:---

VISAS

Vu la Constitution du 8 Juillet 1979.

Vu la loi n°9/64 du 25 Juin 1964, portant création de l'Of-
fice National des Postes et Télécommunications de la République
Populaire du Congo;

Vu le décret n°64/328 du 23 Septembre 1964, portant organi-
sation de l'Office National des Postes et Télécommunications de
la République Populaire du Congo;

OFIPOSTEL Vu le décret n°76/95 du 3 Mars 1976 MJT-DGT-DTRSS.4 fixant
les salaires et indemnités de responsabilité des Directeurs des
Entreprises Publiques des Sociétés d'Economie-Mixte et des Eta-
blissements Multinationaux;

Vu la loi n°15/62 du 3 Février 1962 portant statut général
des fonctionnaires des cadres de la République Populaire du Congo

Vu l'arrêté n°2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement
sur la solde des fonctionnaires des cadres de la République Popu-
laire du Congo;

Vu le décret n°62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des
rémunérations des fonctionnaires des cadres de la République Po-
pulaire du Congo;

Vu le décret n°62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les ca-
tégories et hiérarchies des cadres créées par la loi n°15/62 du
3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires;

DTEMOPS Vu le décret n°79/154 du 4 Avril 1979 portant nomination
du Premier Ministre, Chef du Gouvernement;

Vu le décret n°79/155 du 4 Avril 1979 portant nomination
des Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°12/73 du 18 Mai 1973, portant institution
de la Trilogie déterminante;

Vu le Procès-Verbal de la réunion des organes de la Trilo-
gie du 24 Avril 1979;

CE/MININFO/PT

DECRETE

ARTICLE 1ER.- Monsieur BISSILA Martin, Inspecteur Principal de
2^e échelon des cadres de la catégorie A hiérarchie I des Postes
et Télécommunications précédemment Chef de la Division de la
Planification et des Etudes Economiques, est nommé Directeur de

la Planification, Statistiques, Documentation et Formation en remplacement de Madame MBANZOULOU Marie Thérèse, appelée à d'autres fonctions.

ARTICLE 2. - Monsieur BISSILA Martin percevra le salaire et l'indemnité prévus par les textes en vigueur.

ARTICLE 3. - Le présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressé, sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. /-

Fait à Brazzaville, le 1er OCTOBRE 1979

Par le Membre du Bureau Politique,
Premier Ministre,
Chef du Gouvernement

~~Colonel Louis SYLVAIN GOMA~~

Le Membre du Bureau Politique,
Ministre de l'Information et des
Postes et Télécommunications,

Capitaine Florent N'TSIBA

Le Membre du Comité Central
Ministre du Travail et de la
Justice, Garde des Sceaux

Victor TAMBA-TAMBA

Le Membre du Comité Central,
Ministre des Finances,

Henri L O P E S

AMPLIATIONS:

- J.O.R.P.C.....1
- S.G.C./B.C.....5
- D.T.E.M.O.P.S.....2
- CE/MININFO/PT.....2
- OFIPOSTEL.....10
- MININFO/PT.....2
- C.N.E.....4
- INTERESSE.....1/27